

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 26 septembre 2022

**Versement
subvention à
l'Association REVE
pour l'année 2022.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Fatima SABI à Nathalie LACUEY – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
Monique FRENEL à Andrée COLLIN

Absent : Nicolas CALT

Christophe BAGILET a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association REVE sur le territoire floiracais et dans les quartiers prioritaires, en particulier.

L'association REVE, en accord avec les différents services de la Ville de Floirac concernés, propose les actions suivantes :

- Formation sur la prévention du harcèlement

- Ateliers de gestion des émotions
- Formation aux techniques de médiation et gestion de conflits
- Points d'écoute adultes/enfants

Ces actions, ouvertes à tous, ont permis à 300 Floiracais, en 2021, de se former, dans le cadre de la Politique de la Ville.

Menée par l'Etat en partenariat avec les collectivités locales et mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville, la Politique de la Ville trouve sa traduction concrète, au niveau de la métropole de Bordeaux, dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain.

L'approche se veut globale, associant les dimensions urbaine, économique et sociale. Ainsi, les domaines d'intervention s'étendent de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes par exemple.

Afin de permettre aux associations œuvrant aux côtés des habitants des quartiers prioritaires de maintenir leurs activités, la Ville accompagne les associations intervenant dans ce cadre.

En effet, leur implication auprès des habitants des quartiers prioritaires est essentielle et doit pouvoir perdurer en dépit des difficultés sociétales actuelles.

Considérant l'engagement de l'association REVE, il est décidé de lui verser une subvention d'un montant de deux mille euros ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 000 € à l'Association REVE pour l'année 2022,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre :
Abstention : 1 (M. LEDOUX)

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

